La LDGL présente ses observations sur les communales au Burundi

@rib News, 27/05/2010DÃ©claration de la LDGL sur les Ã©lections communales du 24 mai 2101. La LDGL a suivi avec attention le processus Ã©lectoral en cours au Burundi. Elle vient de procÃ©der Ã lâ€™observation des Ã©lections communales 24 mai 2010 en mobilisant ses observateurs dans 8 provinces du Burundi. Les observateurs de la LDGL ont pu se rendre compte du dÃ©roulement du scrutin et a recueilli de nombreux Ã©lÃ©ments caractÃ©ristiques dudit scrutin. Elle fait le constat suivantÂ : a. Les Ã©lections ont effectivement dÃ©marrÃ© autour de 8 heures 30 minutes et rarement au de-lÃ de 7h 30. Les facteurs Ã lâ€™origine du retard Ã©taient dâ€™ordre logistique.
b. Lâ€™ambiance gÃ©nÃ©rale au lieu de vote et Ã ses environs Ã©tait globalement bonne en dÃ©pit de quelques cas de bousculades sur les rangÃ©es. Celles-ci Ã©taient liÃ©es Ã la grande affluence des Ã©lecteurs sur les lieux de vote et au dÃ©bordement des Ã©quipes organisatrices du scrutin.c. La sÃ©curitÃ© a Ã©tÃ© gÃ©nÃ©ralement garantie sur le lieu de vote le pays. Les forces de lâ€™ordre avaient Ã©tÃ© mobilisÃ©es dans les provinces pour assurer la sÃ©curitÃ© des Ã©lecteurs et population.d. Les forces de lâ€™ordre Ã©taient Ã une distance raisonnable par rapport au lieu de vote. Cette distance variait en fonction du bureau de vote.e. Les membres du bureau de vote se sont prÃ©sentÃ©s Ã temps et au complet sur le lieu de vote pour organiser le scrutin bien que des fois, ils Ã©taient dÃ©bordÃ©s au niveau de lâ€™ordre dans les rangÃ©es.f. Beaucoup partis politiques en lice avaient des mandataires qui ont suivi le scrutin du dÃ©but Ã la fin. Les partis ayant des mandataires variaient entre 70Â % et 98Â %.g. Il y avait Ã©galement des observateurs nationaux dans presque tous les bureaux de vote ainsi que des observateurs internationaux qui sillonnaient dâ€™un bureau Ã un autre.h. Le dÃ©pouillement a eu lieu en prÃ©sence des mandataires des partis politiques et des observateurs indÃ©pendants ainsi que de tout public intÃ©ressÃ©.i. Les rÃ©sultats du scrutin ont Ã©tÃ© aussitÃ´t connus et signÃ©s par les mandataires politiques, bien que ceux-ci le faisaient Ã hÃ¢te pour rentrer car Ã©tant fatiguÃ©s.2. NÃ©anmoins, la LDGL dÃ©ploreÂ :a. La disposition des isoloirs qui ne garantissait p totalement le vote secret.b. La disposition des isoloirs qui ne garantissait pas la tranquillitÃ© de lâ€™Ã©lecteurÂ ; les membres bureau de vote, les mandataires et les autres Ã©lecteurs, ayant braquÃ© leurs yeux sur lui, derriÃ¨re lui.c. Quelques cas de campagne Ã©lectorale pendant le dÃ©roulement du scrutin ont Ã©tÃ© observÃ©s alors que cela Ã©tait formellement interdit pa loi.d. Les mandataires des partis politiques nâ€™Ã©taient pas souvent formÃ©s Ã leur tÃ¢che et la plupart dâ€™entre eux rest cloisonnÃ©s dans la salle oÃ¹ se dÃ©roulait le vote sans savoir ce qui se dÃ©roulait derriÃ¨re elle, notamment dans les rangÃ©es.e. Les mandataires politiques qui, par fatigue ou pour dâ€™autres raisons, sont, dans la plupart des cas, rentrÃ©s prÃ©cipitamment aprÃ¨s le dÃ©compte des bulletins de lâ€™urne blanche. Certains ont signÃ© des procÃ¨s-verbaux aprÃ¨s ce dÃ©compte sans attendre la fin du dÃ©pouillement des bulletins de lâ€™urne noire.f. Le manque de matÃ©riel Ã©lectoral a Ã© remarquÃ© dans certaines communes, notamment des cartes des partis politiques en lice.g. Certaines salles de dÃ©pouillement qui nâ€™Ã©taient pas suffisamment Ã©clairÃ©es.3. Sur base de ce constat, la LDGL recommandeÂ :A. LA CE De tout mettre en Å“uvre pour corriger la disposition des isoloirs aux prochains scrutins pour garantir le secret effectif du vote.2. De rendre disponible le matÃ©riel et tout autre Ã©lÃ©ment logistique Ã temps et en nombre suffisant.3. De prendre toutes les dispositions garantissant la sÃ©curitÃ© des rÃ©sultats du scrutin.B. Au Gouvernement4. De faciliter la tÃ¢che Ã la CENI afin que tous les autres scrutins se dÃ©roulent dans de bonnes conditions. 5. De sÃ©vir contre tous ceux qui violent le code Ã©lectoral et la loi en gÃ©nÃ©ral, durant ce processus Ã©lectoral, spÃ©cialement pendant les campagnes Ã©lectorales et jours du scrutin.C. Aux Partis politiques6. De respecter le verdict des urnes dans lâ€™esprit et la lettre du code Ã©lectoral.7. De ne pas se laisser emporter par le triomphalisme et/ou le dÃ©faitisme.D. A tous les Burundais.8. De rester serein durant tout le processus Ã©lectoral.9. De garder le calme et Ãªtre tolÃ©rants envers les adversaires politiques.10. Dâ€™exiger des par politiques des programmes qui rÃ©pondent aux prÃ©occupations nationales et non aux intÃ©rÃªts des groupes.11. De ne pas cÃ©der aux intimidations des uns et des autres afin dâ€™opÃ©rer un vote citoyen pour sauvegarder lâ€™intÃ©rÃªt supÃ©rieur A la CommunautÃ© internationale12. De suivre de prÃ¨s lâ€™Ã©volution de la situation politique au Burundi et de continuer Ã lâ€™appuyer dans sa recherche de la consolidation de la paix sociale, gage de la stabilitÃ© politique et du dÃ©veloppement Ã©conomique.Fait Ã BujumburaÂ ; le 26 mai 2010Le Vice-PrÃ©sident de la LDGLJoseph NDAYIZEYE NdlRÂ : LDGL = Ligue des Droits de la Personne dans la RÃ©gion des Grands Lacs